



Commune de Fourilles  
( 03140 )

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Samedi 24 novembre 2018**

***Délibération pour l'approbation des nouveaux statuts de la COM.COM***

Approbation à l'unanimité

***Compte rendu commission travaux du 27 octobre***

Les membres de la commission travaux se sont réunis le 27 octobre 2018 et ont visité plusieurs lieux. ***Les travaux qui seraient à réaliser*** sur l'année 2019 :

***Fossés à Thizon et rue du Loup***

« ***Aménagement du massif de la rue du Coq*** » : Raccourcir les buis A faire par employé communal

***Nettoyage Collecteur de chez PASQUET à chez BELLOT***

***Arbre tombé vers la passerelle*** : A sortir

***Elagage de trois arbres sur la place de l'église et aussi vers le bief***

***2 Plateaux de la bascule à changer***

***Remplacement du portail à l'entrée de la salle polyvalente***

***Caveau Gabrielle MAZEROLLE***. Elle avait fait don de sa maison à la commune et en compensation, celle-ci s'était engagée à maintenir en état le caveau. André PERRIER fera le nécessaire pour reprendre le crépi.

***Refaire peinture*** par employé communal :

Porte logement : 4 passage de la mairie

Porte garage commune sur la place

Porte garage : 1 route d'ussel

***Nettoyage bâtiments communaux***

Nettoyage en « grand » par une entreprise de :

La mairie, salle du conseil, secrétariat, bibliothèque, vitres de l'ensemble

Salle polyvalente en entier y compris les surfaces en parquet, la cuisine avec déplacement fourneaux et les vitres

Maison Gabrielle en entier y compris la cuisine

Les devis sont à demander le plus rapidement possible pour choix des travaux en vue de la commission de finances en début d'année.

Logement rue de la gare :

VMC : réparée par les adjoints

Expertise en cours pour recherche des causes d'humidité dans ce logement

A la demande du locataire, accord pour utiliser la totalité des dépendances correspondant à son logement.

Les habitants du château demandent un aménagement pour la sortie des poubelles qui se fait route de St Pourçain. Les membres du conseil préconisent pour résoudre le problème de mettre celles-ci devant l'entrée principale.



Commune de Fourilles  
( 03140 )

Le troisième adjoint fait remarquer qu'un exploitant agricole extérieur à la commune, a coupé du bois vers la passerelle et l'a laissé sur la partie communale. Comme ce n'est pas la première fois, le maire lui adressera un courrier.

***Animation***

Le ***concours de pétanque*** du 15 août 2018 à USSEL (dans le cadre du festival viticole et gourmand a laissé un bénéfice pour chaque commune de 354,17 euros.

L'an prochain ce tournoi aura lieu à FOURILLES.

***Les décorations de Noël seront installées le 8 décembre*** à partir de 10 heures par le troisième adjoint et 3 conseillers.

***Dimanche 11 Novembre***

***Commémoration*** : participation un peu faible pour le centenaire, mais bonne motivation et participation de nos renardeaux.

***Animation la MAGIC « Animons nos villages »*** :

Participation limitée mais de qualité sur l'importance du lien social.

Mardi 27 novembre aura lieu la réunion de synthèse à FOURILLES avec des participants d'autres communes dont, Chantelle qui pourront visiter notre exposition.

Le 19 janvier 2019 fin de notre action avec remise à USSEL de nôtre « renardeau épouvantail » et dégustation de la galette.

***Réunion CCAS prévue pour les membres le 11 janvier 2019 en vue de la préparation du repas des aînés*** qui aura lieu le 2 février.

**Réunions extérieures :**

**Conseil d'école Chantelle**

***Effectif*** : 131 élèves répartis ainsi :

Maternelle 40 élèves dont 4 de FOURILLES

Elémentaire : 91 élèves dont 14 pour FOURILLES

***Rappel sur les frais de fonctionnement des écoles :***

Les communes regroupées avec Chantelle financent le fonctionnement des écoles (eau, électricité, gaz, téléphone, photocopieur, chauffage, les ASTEM) et les transports pour la piscine et les voyages scolaires.

La garderie est payante depuis janvier 2018.

***Projet Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité :***

La municipalité avec l'école a déposé un dossier pour équiper les classes d'un vidéo projecteur et un tableau blanc et le renouvellement de la classe mobile pour un montant de 15 685 euros qui peut être financé en partie par l'état.

Cette année pour des raisons de sécurité le repas de Noël aura lieu à l'école.

**Informations diverses**

**Absence de la secrétaire**

Nathalie GILLERON, notre secrétaire, sera absente à compter du **mercredi 28 novembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 inclus.**

Une permanence sera tenue en mairie par le maire ou les adjoints chaque vendredi de 17h30 à 18h30. Pour toute urgence contacter le **06 08 41 84 97.**



Commune de Fourilles  
( 03140 )

***Tarifs gaz***

Pour les logements communaux et la salle polyvalente il y a lieu de renégocier les tarifs.  
Cette mission est confiée à Charles SIMON.

***Fourrière***

Notre contrat avec la fourrière arrive à échéance au 31 décembre 2018.  
Contrat signé pour renouvellement avec une validité d'un an pour un montant de 284,04 euros TTC. Cet accord pourra ensuite être reconduit par période de 12 mois sans pouvoir dépassé quatre ans.

***Vérification périodique des installations de gaz et alarme à la salle polyvalente.***

Au niveau du gaz tout est conforme. Par contre pour l'alarme il faut changer le boîtier situé vers l'entrée principale. Commande effectuée auprès de l'entreprise LAURENT.

***Réponse de Madame la Préfète à notre demande de reconnaissance de calamité agricole :***

Seules les pertes de fourrage supérieures à 30% sont indemnisées par les calamités agricoles. La calamité agricole est reconnue pour un territoire par décision ministérielle, après avis du comité national de gestion des risques en agriculture. Ce n'est pas une décision relevant de l'autorité préfectorale.

***Invitation à une grande concertation « notre région en 2030 » le 30 novembre à Chantelle***  
animée par E. FERRAND.

***Mise en place d'une commission de contrôle pour les élections***

Ont été désignés en qualité de titulaire Charles SIMON, de suppléant Jean François FERRANDON. Ils doivent être nommés par arrêté préfectoral avant le 10 janvier et se réunir impérativement entre le 2 et le 5 mai pour étudier les listes électorales en vue des élections européennes.

***ENEDIS, Déploiement des compteurs LINKY.***

A partir de janvier 2019 sur notre commune seront installés les concentrateurs aux abords ou à l'intérieur des postes de distribution publique d'électricité. Ils seront l'interface de communication entre les compteurs LINKY installés et leur agence de supervision.

Pour les particuliers le déploiement interviendra à partir de janvier 2020

La confirmation de la période de pose sera adressée en mairie par mail deux mois avant et le particulier recevra un courrier.

***Rôle et place de la commune***

L'Association des Maires de France (AMF) lance une campagne de communication nationale, portée par le « hashtag » Ma commune JY tiens.

Il s'agit de réaffirmer fortement auprès des citoyens et du gouvernement, le rôle et la place du maire, de la commune et des équipes municipales dans la République décentralisée.